

République Française
Département : SAONE-ET-LOIRE
Arrondissement : Mâcon
SAINT AMOUR BELLEVUE - COMMUNE

Séance du lundi 24 novembre 2025

Délibération N° DE_013_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
13	9	11
Date de la convocation :		
20/11/2025		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Josiane CASBOLT.

Présents : Mireille PERRET, Catherine CANARD, Mathieu TRIBOULET, Laurence CHOMIENNE, Joseph DE SONIS, Josiane CASBOLT, Claude BOISSON, Grégory BARBET, Marie-Claude WILSON

Représentés : Marie José BERNET représentée par Catherine CANARD, Pascal DURAND représenté par Josiane CASBOLT

Absents et Excusés : Maxime TERRET, Rachel HAMET

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Catherine CANARD est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Prise en charge des déplacements des enfants pour le voyage à Paris
C.M.J 18 février 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal ;

Vu le projet éducatif et citoyen porté par le Conseil Municipal des Jeunes (C.M.J) ;

Vu la proposition d'organisation d'un déplacement à Paris le **18 février 2026** dans le cadre des actions pédagogiques et civiques du C.M.J ;

Considérant l'intérêt éducatif, culturel et citoyen de ce déplacement pour les jeunes participants ;

Considérant la nécessité d'assurer la prise en charge des frais de transport des enfants ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, (11 pour, dont 9 présents et 2 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

Décide d'approuver l'organisation du déplacement du Conseil Municipal des Jeunes à Paris le 18 février 2026.

Autorise la prise en charge financière par la commune des frais de transport et, le cas échéant, des frais annexes.

Inscrit la dépense correspondante au budget communal – section de fonctionnement, article relatif aux frais de transport.

Autorise Madame le Maire à signer tout document

Date de transmission de l'acte: 25/11/2025
Date de reception de l'AR: 25/11/2025

071-217103852-DE_013_2025-DE

A G E D I

DE_013_2025

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Josiane CASBOLT
Président de séance



Le Maire
Josiane CASBOLT



Catherine CANARD
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 25/11/2025
Date de réception de l'AR: 25/11/2025

071-217103852-DE_013_2025-DE
A G E D I